

Compte-rendu  
COMITE DE PILOTAGE du site NATURA 2000 « VAL D'ARGENS »  
TOME 1 du DOCOB  
Vendredi 18 février 2011  
Salle du Grand Foyer, Le Cannet des Maures

Personnes présentes :

- Marcel BARBERO, Pdt du Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel
- Daniel NOUALS, Direction départementale des territoires et de la mer, service environnement et forêt
- Delphine THIBAUT, Directrice Environnement , Conseil Général du Var
- Christine MAYER, mairie de Châteauvert
- Alain PARLANTI, Maire des Arcs
- M. SENES, adjoint au Maire du Muy
- M. GALLIANO, Maire de Taradeau
- Gilles REGIS, mairie de Puget-sur-Argens
- Tiffany HOVETTE, mairie de Puget-sur-Argens
- André MENET, mairie de Lorgues
- Brigitte LACREUSE, conseillère municipale, mairie du Thoronet
- René VERLAQUE, Maire d'Entrecasteaux
- Michèle ROATTINO, Maire du Val
- R. GIRAUD, conseiller municipal, mairie du Val
- Julien GOMEZ, mairie du Val
- Mme SICARD, communauté de communes Pays Var Esterel
- Laetitia BANTWELL, gestionnaire du Vallon Sourn, Conseil Général 83
- Emile BILLOT, Fédération pour la protection de la pêche et des milieux aquatiques du Var
- Jean-Yves MARTIN, Comité départemental de la randonnée pédestre
- Alain RIGHI, Comité départemental/Fédération française de la montagne et de l'escalade
- Georges DELI, Comité départemental olympique et sportif du Var (CDOS) et comité départemental de la course d'orientation
- Yves ARCAMONE, Comité départemental de canoë kayak
- B. NOLAN, Association Vidaubannaise d'Activités Pleine Nature
- Benoît RAZIMBAUD, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Jacques MORENON, Pdt du Syndicat intercommunal d'aménagement du cours inférieur de l'Argens et vice-président de la communauté de communes Mer Esterel
- Jean-Pierre JOURTAU, Pdt Syndicat de l'eau du Var Est (SEVE)
- Joanin MAILHAN, Chambre du commerce et de l'industrie
- Christophe GARONNE, Maison régionale de l'eau
- Dominique ROMBAUT, Conservatoire Etude des Ecosystèmes de Provence (CEEP)
- Henriette FOUSSENQ, Pdte de l'Association des riverains de l'Argens
- Maryse MALIN, Association des riverains de l'Argens
- Jean-Marie LOUPOT, Association des riverains de l'Argens
- Madeleni GARINO, Association des riverains de l'Argens
- Marie SCHEFFER, chargée de mission Natura 2000, Communauté d'agglomération dracénoise

- Alain ABBA, chargé de mission Natura 2000, ville de Fréjus
- Thierry DARMUZEY, chargé de mission Natura 2000, Pays de la Provence Verte
- Anne THEVENOT, responsable service Rivières et milieux aquatiques, Conseil Général 83
- Olivier AUDA, technicien rivière, Conseil Général 83
- Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000 Val d'Argens, Conseil Général 83

Absents excusés :

- Madame Josette PONS, Présidente du Comité de Pilotage,
- Monsieur Le Sous-Préfet de Brignoles,
- Philippe ORSINI, Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel,
- Mairie du Cannet-des-Maures,
- Mairie de Salernes,
- Christine POURRIERE, Chambre d'Agriculture du Var
- Marc CORTI, Centre Régional des Propriétés Forestières
- Le Comité départemental du Cyclotourisme

**CONTEXTE : Le comité de pilotage est réuni par le Conseil Général du Var, opérateur du site.**

**L'objectif est de présenter le premier Tome du document d'objectifs : état des lieux, enjeux et objectifs de conservation. Ce Tome est préalable à la définition des actions de conservation du site (Tome 2).**

*9h00 : Ouverture de la séance.*

Anne THEVENOT, responsable du service Rivières et milieux aquatiques du Conseil Général du Var, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes et excuse l'absence de madame Josette PONS, présidente du comité de pilotage, ainsi que celle d'autres membres du COPIL.

Rappel : le Conseil Général du Var est opérateur du site Natura 2000 Val d'Argens pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB). Ce document doit être rédigé et validé en concertation avec les acteurs locaux pour la fin de l'année 2011. La présentation qui va suivre comporte les résultats des inventaires écologiques et des activités humaines, l'analyse de ces résultats, et la définition des enjeux et des objectifs liés à la conservation de la biodiversité du site.

**La présentation se déroulera comme suit :**

- **résultat des inventaires écologiques**
- **résultat de l'inventaire des activités humaines**
- **présentation des enjeux de conservation du site**
- **présentation des objectifs de conservation du site**
- **la communication réalisée par le Conseil Général autour du site Val d'Argens**

**Présentation de Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000 :**

***Le résultat des inventaires des habitats et des espèces d'intérêt communautaires du Val d'Argens.***

Rappels : Les inventaires écologiques ont été ciblés sur les **espèces et les habitats d'intérêt communautaire**, listés en annexe de la Directive « Habitats, faune, flore » (à l'origine de la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe). Ces espèces et habitats sont menacés de disparaître ou possèdent une aire de disparition réduite, à l'échelle européenne. C'est sur eux que les mesures de conservation seront applicables dans le cadre de la démarche Natura 2000 (actions, financements, ...).

Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000, fait une présentation générale du site Val d'Argens. Les éléments précis sont consultables sur notre site internet <http://valdargens.n2000.fr/>

Seuls seront rapportés les éléments du débat.

### Questions/Réponses :

#### ***Après la présentation des résultats des inventaires écologiques***

M. MORENON (Président du Syndicat intercommunal d'aménagement du cours inférieur de l'Argens) : se pose la question sur la cohérence du découpage administratif du « Val d'Argens » et « Embouchure de l'Argens » qui sont 2 sites Natura 2000 différents, alors que c'est un même territoire, un même fleuve. Le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement du Cours Inférieur de l'Argens travaille sur ces 2 sites en matière d'entretien du cours d'eau (dès lors qu'il obtiendra son arrêté de DIG : déclaration d'intérêt général) et en matière de protection de berges.

Daniel NOUALS (DDTM du Var) : Il n'y a pas d'explication précise (prise de fonction alors que les 2 sites existaient). Les milieux sont tout de même différents, l'embouchure accueillant des milieux saumâtres (entre eau douce et eau de mer). Mais effectivement, le fonctionnement écologique est à mettre en relation entre ces 2 sites.

M. MORENON : évoque la difficulté d'accès sur des propriétés qui sont essentiellement privées sur ces sites. Il précise aussi que s'il n'y a pas de déclaration d'intérêt général (DIG), le syndicat ne peut pas intervenir sur le cours d'eau). Il y a ici une dualité, un cloisonnement entre les activités humaines et la conservation des espèces et habitats naturels.

M. BARBERO (président du Comité scientifique régional du patrimoine naturel) : en tant que « rapporteur » sur différents sites proches de l'Argens, il veille à la cohérence des rendus scientifiques à travers les différents DOCOB.

Les découpages des sites ont été créés à un moment où Natura 2000 était mal accepté. L'Etat a peut-être répondu en fragmentant les sites.

M. BARBERO reprend ensuite la parole afin de remercier le Conseil Général du Var pour son rôle de cohésion au sein du Val d'Argens. Il félicite aussi la qualité de présentation, car les éléments naturels complexes recensés sur le site sont ici rendus abordables au public.

Il présente le Val d'Argens comme un site qui est à la fois sous influence méditerranéenne et aquatique, ce qui explique sa richesse écologique et la présence d'espèces et d'habitats remarquables. C'est un devoir de les conserver. L'Argens est très beau mélange entre des spécificités méditerranéennes (comme les forêts de frênes) et celles qui se rencontrent habituellement dans le Nord (sur le Rhin par exemple).

Les caractéristiques du Val d'Argens sont les ripisylves (milieux frais), les formations de tufs ainsi qu'un ensemble de corridors qui s'insèrent dans la plaine de l'Argens, au contact des activités humaines. Il ne faut pas opposer ces espaces.

M. BARBERO estime que c'est dommage que les sources de l'Argens n'aient pas été intégrées dans le périmètre Natura 2000. Concernant la basse vallée de l'Argens, il précise que le champ d'inondation a été réduit par les activités humaines, ce qui engendre de gros impacts lorsqu'il y a un aléa fort (ce qui s'est passé le 15 juin avec les fortes précipitations). Même si on avait recalibré le cours du fleuve, même si on l'avait entretenu de façon draconienne, on n'aurait pas pu contenir l'ampleur de l'inondation. Le bilan sur les habitats est que le compteur est remis à zéro. On retrouve maintenant de nombreux milieux pionniers à forte dynamique.

M. BARBERO termine sur le fait que les conclusions du DOCOB devront être intégrées dans les aménagements futurs.

M. MORENON : il faudra intégrer Natura 2000 dans la démarche « foncier agricole » de la basse vallée.

D. ROMBAUT (CEEP): félicite le bon travail des inventaires. Toutefois, un habitat n'a pas été intégré en tant qu'habitat d'intérêt communautaire. Il s'agit d'un habitat lié à la formation de tufs au niveau d'une source, caractérisé par des mollusques et crustacés microscopiques. Cet habitat se retrouverait dans la liste européenne, en tant qu'habitat de grotte non exploitée par le tourisme.

Il est proposé, puisque l'inventaire est terminé, de rajouter dans la liste des actions (Tome 2), un travail d'inventaire de cet habitat.

**Intervention de Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000 :**

***Le résultat des inventaires des activités humaines du Val d'Argens.***

M. BARBERO complète l'intervention en disant que dans les années 80, on parlait d'enrichement. C'est le maintien de la viticulture qui aurait permis le maintien de l'agriculture.

Au niveau de la basse vallée, les documents d'urbanisme vont devoir intégrer les nouveaux PPRi et la question du maintien de l'agriculture est fondamentale.

M. MORENON répond que la commune de Puget a rendu 50 ha d'espaces dédiés à l'agriculture dans son dernier PLU, avec des cultures adaptées au risque d'inondation.

M. PARLANTI (Maire des Arcs) expose les difficultés rencontrées pour les activités dans le périmètre Natura 2000. La crainte est que le site devienne un sanctuaire pour la faune et la flore sauvage. Il y a une dualité entre protection des personnes et des biens et conservation des espèces. Tout en restant respectueux de la démarche Natura 2000, il trouve que l'interprétation peut être parfois abusive.

D. NOUALS : répond que la crainte peut être parfois fondée, mais l'idée est qu'il est nécessaire de prendre les projets en amont et de prévoir les mesures de protection. L'enjeu de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et la protection de la biodiversité.

M. JOURTAU (Directeur du S.E.V.E): expose le problème du bon emploi de l'argent public. Il pense qu'il y a un gros problème du côté de la communauté scientifique qui ne connaît pas l'impact financier engendré pour éviter les incidences sur le milieu naturel. Il n'y a pas de distinction entre ce qui peut se faire simplement et qui pourrait coûter moins cher. De plus qu'en parallèle, il y a des interventions illégales qui ne sont pas sanctionnées (remblais ou autres). Ceux qui appliquent le droit ont plus de contraintes que ceux qui ne l'appliquent pas.

M. REGIS (mairie de Puget-sur-Argens): en effet, il y a des difficultés énormes par rapport aux remblais sauvages très largement constatés sur la basse vallée.

M. BARBERO précise qu'il ne faut pas confondre l'approche scientifique de Natura 2000 et la lecture que peuvent en faire certaines associations de protection de la Nature. Cela échappe à la démarche Natura 2000 qui concilie la conservation de la biodiversité et les activités humaines.

D. NOUALS : concernant les surcoûts, chacun des régimes (eau, défrichement, ...) peut intervenir dans les projets. Ils ne sont pas forcément liés à Natura 2000.

M. BARBERO : sur la basse vallée, il y a un problème face aux terres arables. La terre arable est vendue et remplacée par des comblements illégaux. Il défend une politique qui doit être raisonnée par rapport à des enjeux de conservation forts. Il entend que les citoyens ont le sentiment qu'il y a 2 poids et 2 mesures.

M. PARLANTI : se pose la question sur la manière dont vont être interprétées les études à l'avenir. La crainte est que ces études soient utilisées de manière abusive pour arrêter tout projet.

M. BARBERO : répond qu'on en arrive à des situations paradoxales. Il y a ceux qui font les choses correctement et qui doivent fournir un dossier d'incidence. Ces personnes peuvent être pénalisées. Et puis il y a ceux qui font les choses de manière clandestine et qui restent à l'abri de sanctions (ex : carrières, remblais, ...).

B. LACREUSE (mairie du Thoronet): trouve que Natura 2000 a permis un travail formidable. Elle se dit heureuse de savoir qu'il existe ces espèces rares près de chez elle. C'est une bénédiction d'avoir pu les conserver. Le constat est ainsi très positif. Ce n'est pas une malédiction, comme semblent le faire penser les différentes interventions.

D. ROMBAUT : Les propriétaires privés sont importants. Ils ont dû respecter leur milieu car le fleuve est préservé. Il est important de les soutenir dans le maintien des bonnes pratiques. Elle confirme le problème des remblais en basse vallée et propose qu'il y ait une veille autour de ce sujet.

G. DELI (CDOS) : L'activité sportive et de loisir arrive à perdurer dans un site Natura 2000 (exemple de l'enduro), donc c'est positif. Les associations sportives sont en faveur des pratiques raisonnables. Mais en durcissant les règles administratives pour accéder aux sites de pratique sportive on risque également de démobiliser les bénévoles et de retourner vers une pratique non encadrée et donc difficilement maîtrisable...Donc il conviendrait de veiller à ne pas trop alourdir les dossiers d'incidence.

D. NOUALS : Les services de l'Etat vont dans le sens de simplifier les démarches administratives.

M. MARTIN (randonnée pédestre) : Lorsqu'on protège un site, c'est fort dommage de ne pas le faire savoir. Les randonneurs sont attentifs à ces informations. Il apprécie particulièrement les panneaux d'information qui présentent les richesses. Il souhaite qu'il y ait des outils d'information à destination des randonneurs.

D. NOUALS: ces actions à discuter feront l'objet du Tome 2 du DOCOB.

G. DELI (CDOS ) et M. MARTIN : il est bien aussi d'informer dès à présent.

M. BARBERO : la communication se fait en général sur les sites Natura 2000 plus avancés dans la démarche.

G. DELI: Le CDOS par le biais de la commission des sports de nature et le mouvement sportif s'organisent afin de diffuser l'information, de fédérer les bonnes pratiques et veiller à l'accessibilité des sites. Par ailleurs des réseaux ont été mis en place par des fédérations, à l'image de ce que fait le comité départemental de randonnée pédestre dans le Var (ECO-vigilance, l'ECO-Garde). Ce dispositif pourrait être mis à la disposition des gestionnaires de l'environnement afin de signaler l'existence de décharges sauvages tels que les remblais (sous réserve de pouvoir disposer d'un site Internet pour y recueillir les informations).

D. NOUALS : Cela peut être défini dans le plan d'action du DOCOB (Tome 2).

**Intervention de Fanny SEITZ, chargée de mission Natura 2000 :**

***Le résultat des enjeux et des objectifs de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du Val d'Argens.***

M. MORENON : Le Barbeau méridional présente un enjeu fort pour le site. Or l'une des préconisations pour conserver l'espèce est de favoriser les embâcles (habitat



favorable pour l'espèce). Or c'est incompatible avec les enjeux de gestion de la rivière d'un point de vue de la sécurité des personnes.

D. NOUALS : Effectivement, un effort de précision dans la rédaction des objectifs est à faire. En effet, en certains endroits, l'enlèvement des embâcles est nécessaire face à un risque identifié, sur d'autres secteurs, l'enlèvement d'embâcles serait inutile et contre productif (pas de risque, intérêt fort pour le maintien du peuplement piscicole...).

M. PARLANTI : Prend l'exemple de l'objectif n°5 , « Maintenir la fonctionnalité des corridors et la qualité des habitats de chasse autour des gîtes à chauves-souris », et un des sous-objectifs associé, « Dans un rayon de 15 km minimum pour les espèce à fort pouvoir de déplacement ». Et pose la question : quelles conséquences impliquent ces objectifs ?

D. NOUALS : il est important de rédiger avec précaution et précision les objectifs, et surtout les sous-objectifs car l'incidence des projets sur le site en dépendra.

O.AUDA : précise que les plans d'entretien mis en place depuis plus de 20 ans par le Conseil Général intègrent cette particularité. En effet, en fonction des enjeux humains, notamment, la gestion des embâcles est différenciée ; un secteur de cours d'eau avec traversée urbaine fera l'objet d'un traitement assez radical des arbres dans le lit contrairement, par exemple, à la haute vallée de l'Argens, secteur très naturel.

F SEITZ : ces objectifs seront affinés, sectorisés autant que possible lors des groupes de travail prévus par la suite afin de ne pas produire d'incohérences (exemple : localisation des embâcles à maintenir sans qu'il y ait une incidence sur les enjeux de protection des personnes).

Une réunion de chaque groupe de travail est prévue début Avril afin d'y travailler.

**Intervention d'Olivier AUDA, technicien rivière sur l'Argens et chargé de suivi de la communication Natura 2000:**

***La communication autour du site Natura 2000 Val d'Argens***

Divers moyens et outils de communication ont été mis en place par le conseil général afin de communiquer sur la démarche Natura 2000 sur le Val d'Argens et de sensibiliser le public sur la biodiversité du site.

➤ des sorties natures gratuites: réalisées par les prestataires des études écologiques puis par des balades natures commentées du CG, 450 personnes ont été sensibilisés sur le terrain.

En 2011, d'autres balades sont prévues. Inscrivez-vous sur [http://valdargens.n2000.fr/anims\\_nat](http://valdargens.n2000.fr/anims_nat)

➤ Animations avec les scolaires :

Le conseil général applique une politique en faveur de l'éducation à l'environnement. Au sein du service rivières et milieux aquatiques, un animateur

intervient toute l'année dans des écoles et collèges afin de sensibiliser les élèves à l'écologie. En 2009/2010, 4 classes ont suivi un projet scolaire sur le thème de Natura 2000.

➤ Journées thématiques :

A la demande des acteurs locaux, le conseil général est intervenu à divers reprises lors de réunions publics pour présenter le Val d'Argens et la démarche Natura 2000 (foire de Brignoles avec la fédération de protection de la pêche et des milieux aquatiques, conseil municipal de Carcès, journée biodiversité sur la commune de Correns, réunion pour les propriétaires forestiers avec le CRPF, ...)

L'opérateur est disponible pour tout autre intervention.

➤ Supports de communication

- divers articles de presse et de communication (Var Mag', dépliant de la fédération de la pêche, Var Matin, ....)
  - o L'opérateur est disponible pour la rédaction d'articles
- des bâches, des affiches

➤ Site internet dédié au Val d'Argens

Créé pour faire une large diffusion de présentation du Val d'Argens. Pour plus de précision, aller voir sur <http://valdargens.n2000.fr/>

***Fin de la séance***

Les personnes présentes sont invitées à s'inscrire dès à présent au(x) groupe(s) de travail thématiques auxquels elles souhaitent participer.

***Si vous souhaitez visualiser les différentes présentations (power point) de ce jour, veuillez le demander par mail : [fseitz@cg83.fr](mailto:fseitz@cg83.fr)***